



**MUNICIPALITÉ
DE CHÉSÈREX**

Tél. 022 369 90 40
Fax 022 369 90 49
E-mail: greffe@cheserex.ch
Internet: <http://www.cheserex.ch>

PREAVIS MUNICIPAL

19/2007

**PARTICIPATION À L'ASSOCIATION INTERCOMMUNALE POUR LA CONSTRUCTION
ET L'EXPLOITATION D'UN HANGAR RÉGIONAL À PLAQUETTES À TRÉLEX**

Municipale responsable : Mme Hélène Lasser

**Participation à l'Association intercommunale pour la construction
et l'exploitation d'un hangar régional à plaquettes à Trélex**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Introduction

Avec le très grand intérêt pour les énergies renouvelables, plusieurs communes de la région se sont équipées ou ont prévu de s'équiper d'installations de chauffage à plaquettes de bois.

On peut citer la commune de Genolier, qui utilise 3'000 m³ de plaquettes par an; Givrins qui en consomme 400 m³; St-Cergue et Trélex qui mettront prochainement en service des installations d'une consommation respective de 3'500 et 800 m³.

Pour l'utilisation d'un chauffage à plaquettes sèches, il faut faire transiter le bois par un hangar où il sera stocké, déchiqueté et séché.

Dans le but de rationaliser ces diverses opérations, les communes ont planifié la construction d'un hangar régional d'une capacité de production de plus de 9'000 m³ de plaquettes par année.

La commune de Chésereux qui est propriétaires de 250 hectares de forêts et 50 hectares de pâturages boisés trouvera ainsi un grand débouché pour ses sous produits forestiers et elle prévoit le remplacement de son chauffage actuel en chauffage à plaquettes pour les divers bâtiments communaux.

Choix du site

Au vu de l'importance des volumes à traiter, le choix de l'emplacement tient compte de plusieurs éléments :

1. Ce hangar se situera au lieu-dit «Mollard Parelliet/Main de Gingins », hors des zones de sources, assez bas pour ne pas être pénalisé par la neige, au bas de la route Blanche, sur le territoire de la commune de Trélex, à 2.8 km du centre de Chésereux.
2. L'éloignement de toute zone urbaine élimine les problèmes de bruit liés aux travaux découlant du traitement de ces bois.
3. La place à disposition est suffisamment grande pour permettre la construction du hangar et le stockage de tous les bois en attente. Un agrandissement futur, si nécessaire, ne poserait pas de problème majeur. Le site est naturellement boisé sur son pourtour et permet ainsi une très bonne intégration.

La mise à l'enquête du projet n'a pas fait l'objet d'oppositions.

Les services et départements cantonaux suivants ont déjà donné un préavis favorable :

- Centre de conservation de la faune et de la nature, en date du 27 mars 2006
- Service de l'aménagement du territoire, en date du 7 avril 2006
- M. Jacques Turin, inspecteur des forêts de notre arrondissement.

./.

**Participation à l'Association intercommunale pour la construction
et l'exploitation d'un hangar régional à plaquettes à Trélex**

Le coût total des travaux estimé à CHF 500'000.00 bénéficiera d'un prêt FIF (fond d'investissement forestier) de CHF 250'000.00.

Financement

Les communes suivantes ont donné un préavis favorable à la souscription de parts (1 part = CHF 10'000.00) :

• Arzier	CHF	10'000.00
• Bogis-Bossey	CHF	10'000.00
• Borex/Crassier	CHF	10'000.00
• Chavannes-de-Bogis	CHF	10'000.00
• Chésèrex	CHF	30'000.00
• Coinsins	CHF	10'000.00
• Crans-près-Céligny	CHF	10'000.00
• Founex	CHF	10'000.00
• Genolier	CHF	70'000.00 à 100'000.00
• Gingins	CHF	20'000.00
• Givrins	CHF	30'000.00
• Grens	CHF	10'000.00 au minimum
• Nyon	CHF	10'000.00
• Prangins	CHF	10'000.00
• St-Cergue	CHF	10'000.00
• Trélex	CHF	<u>70'000.00</u>
Total (16 communes)	CHF	<u>330'000.00 au minimum</u>

La répartition se fait comme suit :

- CHF 250'000.00 Emprunt FIF représentant la moitié des frais d'investissement
- CHF 250'000.00 Montant couvert par les souscriptions
- CHF 70'000.00 Fonds de roulement

Ainsi, le coût de construction est couvert avec les frais d'exploitation pour la première année.

./.

**Participation à l'Association intercommunale pour la construction
et l'exploitation d'un hangar régional à plaquettes à Trélex**

Décision

En conséquence, la Municipalité prie Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la résolution suivante :

Le Conseil communal de Chésereux

- dans sa séance du 28 juin 2007
- vu le préavis de la Municipalité n° 19/2007
- entendu le rapport des commissions chargées d'examiner cet objet
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour

Décide

- **d'adhérer à l'Association intercommunale pour la construction et l'exploitation d'un hangar régional à plaquettes à Trélex, au lieu dit « Mollard Parelliet/Main de Gingins » et d'accepter ses statuts tels que présentés,**
- **d'autoriser la Municipalité à participer à l'Association intercommunale pour la construction et l'exploitation d'un hangar régional à plaquettes à Trélex pour un montant de CHF 30'000.00 (trente mille francs suisses), à prélever sur la trésorerie courante.**

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 29 mai 2007.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic  J. Ansermet		Le Secrétaire  F. Monnaert
---	---	--

Annexes

Plan de localisation de la parcelle

Plan de situation

Avant-projet

Statuts de l'Association intercommunale pour la construction et l'exploitation d'un hangar régional à plaquettes à Trélex